service civil depuis ses débuts, en cette occasion? Je n'en vois pas la nécessité, et je vous prie de rendre votre décision.

M. l'ORATEUR: Je suis d'avis que l'honorable député ne viole pas le règlement en faisant les observations que nous avons entendues. La motion demande qu'un comité spécial de la Chambre soit institué et chargé de s'enquérir du fonctionnement de la loi du service civil, aussi bien que de tous les problèmes connexes, et jusqu'à présent l'honorable député n'a pas discuté, à mon avis, de questions qui ne se rapportent pas à la motion. Cependant, je lui demanderai de restreindre ses observations aux questions qui se rattachent strictement à la motion.

M. POULIOT: Je ne remonterai pas jusqu'au déluge, mais vu que nous considérons le fonctionnement de la loi du service civil, il est important que nous sachions quel a été le progrès accompli au cours des vingt dernières années en vertu du système du mérite.

J'étais sur le point de vous citer ce que le très honorable ministre de la Justice (M. Lapointe), qui siégeait alors à l'arrière plan, dit à la page 741:

Voilà un bel exemple des avantages du cabinet d'union.

Le soi-disant système du mérite a été établi par deux catégories d'individus. Il y avait les gros manufacturiers qui désiraient encaisser plus d'argent en faisant montre de leur dévouement pour l'Empire; puis les libéraux qui avaient appuyé le gouvernement d'union, ainsi que les conservateurs qui se trouvaient fort embarrassés par le favoritisme politique et qui étaient devenus, du jour au lendemain, des hommes d'Etat, ne s'occupant pas des petites positions. Ils ne voulaient récompenser personne. Ils ne pensaient qu'à l'accomplissement de grandes et importantes choses concernant le monde entier.

Nous avons encore aujourd'hui des hommes d'Etat du même genre, même parmi les députés de l'arrière-plan. Ils ne sont pas nombreux: il y en a qui sont en évidence à la Chambre et d'autres qui sont à l'arrièreplan; mais ce ne sont pas de vulgaires politiciens. Ce sont des hommes d'Etat qui visent de plus en plus haut. Le système du mérite a été établi pour satisfaire la cupidité de ces exploiteurs qui voulaient mousser leurs propres affaires en dehors du Canada: la vente du bacon fabriqué par les amis de sir Thomas White, alors ministre des Finances; l'amidon fabriqué par le ministre des Chemins de fer et Canaux, J. D. Reid; la ferblanterie fabriquée par sir Albert Edward Kemp, ministre des forces militaires outre-mer; la peinture fabriquée par le ministre du Service naval, l'honorable C. C. Ballantyne; les produits des usines Cockshutt, et le reste et le reste.

Voici ce que disait le 12 avril 1918, comme on peut le constater à la page 745 du hansard de cette année-là, le grand citoyen d'Halifax que fut M. Fielding. Je cite ses paroles:

Suivant moi, nous nous éloignons de l'objet pour lequel fut créée la Commission du service civil. Le Parlement n'a jamais eu l'intention d'en faire un corps destiné à distribuer les faveurs politiques; au contraire la Commission a été créée pour certaines fins déterminées, notamment pour faire subir des examens et prendre les moyens de garantir les aptitudes des candidats aux emplois du service public. Voilà, à mon avis, un exposé exact du but pour lequel elle a été créée à l'origine. Or, à l'heure qu'il est, le Gouvernement semble être dans l'obligation,—et je ne prétends pas qu'il pourrait agir autrement dans les circonstances,—de faire de cette Commission un corps destiné à la distribution des faveurs politiques. Il ne me paraît pas que le fait d'enlever aux membres du Parlement la nomination aux emplois publics pour la donner à la Commission du service civil, fasse disparaître le fléau du favoritisme. On se contente de l'enlever des mains de gens qui, quelles que soient les injustices qu'ils aient pu commettre, étaient au moins un peu au courant de la situation dans les diverses régions qu'ils représentaient pour la confier à trois messierrs absolument ignorants de la situation de la situation dens les différentes parties du pays. Voilà, à mon sens, quel sera l'effet de la présente loi.

Voilà ce que dit M. Fielding. Mais il y a autre chose d'intéressant dans les activités de la Commission du service civil. A mon humble avis, c'est un attrape-nigaud, une plaisanterie; elle rejette la responsabilité sur d'autres. Personne n'est responsable. Nous demandons au gouvernement, n'importe quel gouvernement, qui est responsable, et il nous répond que c'est la commission. Si nous posons la même question à la Commission du service civil, elle nous répond; "Nous n'avons aucune responsabilité; toute la responsabilité retombe sur le Gouvernement". En conséquence, nous ne savons plus où nous en sommes.

Si les honorables députés veulent bien jeter un coup d'œil sur ces publications intéressantes que nous appelons les livres bleus, ils y verront les noms de gens éminents qui ne font pas partie de la Commission du service civil et à qui la commission a offert ses remerciements pour les services rendus à titre de membres de bureaux d'examinateurs, et cela dans chacun des rapports de la commission depuis 1908. Le juge Angers de la cour de l'Echiquier n'est pas membre de la Commission du service civil, et il y en a bien d'autres. Je n'ai pas le dernier rapport de la Commission, 1938, mais j'appelle votre attention sur la page 29 du rapport de la commission pour 1937. Les honorables députés y verront une liste formidable de noms d'hommes censés